

Chapitre 3 – L'accueil avant et après la classe (périscolaire)

1) Description du service

Les enfants du groupe scolaire de la Villeneuve sont accueillis au sein de l'établissement. Les enfants des écoles du Petit Prince et des Tilleuls sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs, situé rue Fricotté.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation le matin de 7h à 8h20 et le soir à compter de la fin des cours jusqu'à 19h. L'accueil du soir est également possible à compter de la fin de l'étude jusqu'à 19h.

Les activités proposées dans le cadre des accueils s'appuient sur le projet pédagogique.

Le projet est à la disposition des familles sur le site <http://www.mezieres78.com>

Un goûter est fourni aux enfants, et est affiché dans le menu hebdomadaire.

2) Modalités d'inscription

L'accès au service n'est possible que si un dossier d'inscription complet a été préalablement renseigné par la famille (voir les pièces demandées au chapitre 1er)

Une fois ce dossier enregistré, il est communiqué à chaque famille les codes d'accès au site <https://mezieres-sur-seine>

Les inscriptions à l'année ou ponctuelles s'effectuent ensuite en se connectant à cette plateforme ou par mail à secretariat.dej@mezieres78.fr

La fréquentation du service peut être continue (chaque jour de la semaine) ou discontinue (certains matins ou certains soirs de la semaine).

Délais d'inscription ou de modification de réservation :

- Sans délai l'accueil du matin.
- J - 3 avant la date prévue pour l'accueil du soir *

* En l'absence d'inscription préalable dans ce délai, l'enfant sera tout de même pris en charge sous réserve qu'un dossier complet ait bien été enregistré par le service pour cet enfant. Par conséquent, le goûter ne pourra être garanti ce jour-là à l'enfant.

Les goûters commandés sont facturés, même en cas d'absence de l'enfant pour quelle cause que ce soit.

Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

3) Prix du service et facturation

Les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial.

Mode de calcul du quotient familial :

Revenu fiscal de référence des 2 parents + prestation familiale / 12 mois / le nombre de parts

L'avis d'imposition est à fournir pour le calcul du quotient familial et il est à renouveler tous les ans avant le 31 décembre de chaque année. À défaut de présentation, la facturation est établie sur la base de la tranche la plus haute.

Tarifs à la journée :

Tranche	QF* de	à	Accueil du matin	Accueil du soir jusqu'à 18h	Accueil du soir de 18h à 19h
T00	0	259.99	1.60 €	1.80 €	0.80 €
T0	260	559.99	1.72 €	1.94 €	0.87 €
T1	560	739.99	1.84 €	2.07 €	0.93 €
T2	740	879.99	1.95 €	2.20 €	1.00 €
T3	880	1039.99	2.06 €	2.32 €	1.05 €
T4	1040	1199.99	2.18 €	2.46 €	1.10 €
T5	1200	1499.99	2.26 €	2.56 €	1.15 €
T6	1500	1799.99	2.37 €	2.66 €	1.20 €
T7 et +	1800	999999	2.48 €	2.77 €	1.25 €
Extra-muros			2.50 €	2.79 €	1.27 €

*QF : quotient familial

Pour les enfants non domiciliés à Mézières-sur-Seine (hors personnel communal) et bénéficiant d'une dérogation scolaire, le tarif extra-muros sera appliqué. Pour le personnel communal, le tarif est calculé comme un mézériois.

En cas de dépassement de l'horaire maximal d'accueil du soir (19h), toute demi-heure débutée sera facturée à 14 € par enfant.

En cas d'absence d'inscription préalable ou hors délai pour l'accueil du soir, il est fait application d'une pénalité fixe de 1.50 € par soir.

La facture est émise par le Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire au terme du mois écoulé.

Le règlement s'effectue :

- soit en ligne via le site : <http://www.mezieres78.com>
- soit par prélèvement,
- soit par chèque bancaire ou CESU à l'ordre de la « Régie Enfance Jeunesse et vie scolaire », en Mairie, avant la date d'échéance, notifiée sur la facture, ou le cas échéant à la Trésorerie de Mantes la Jolie, à réception du titre exécutoire de paiement.

Tout défaut de paiement dans le délai imparti fera l'objet d'une transmission à la Trésorerie de Mantes la Jolie qui sera chargée du recouvrement par voie de titre exécutoire de paiement.